

Festivals, fêtes, jeux, comment prévenir les poursuites?

Chaque année, et plus particulièrement durant l'été, les municipalités québécoises organisent festivals, fêtes foraines, compétitions sportives et autres manifestations populaires. En plus de constituer une occasion de fraterniser et un divertissement pour les citoyens, ces événements permettent aux municipalités d'afficher leur vigueur et de rayonner bien au-delà de leurs horizons habituels. Ces fêtes présentent cependant un potentiel de risque élevé en matière de responsabilité civile, et leurs organisateurs ont avantage à prendre toutes les précautions nécessaires afin que les suites d'un accident banal ne viennent assombrir les souvenirs de la fête.

Certes, la MMQ offre à ses membres des garanties étendues en assurance de la responsabilité civile. Mais quelques questions se posent plus spécifiquement en ce qui a trait aux événements à caractère public. Les fournisseurs engagés sont-ils adéquatement assurés? Quel est le niveau de risque associé à chacun de ces événements? Les risques que représentent les activités au programme sont-ils assurables? Comment prévenir les poursuites?

Un jeu où personne ne gagne

Le cas suivant est fictif, mais il donne à réfléchir sur le type

de situations qui mettent en jeu la responsabilité civile des municipalités. Dans le cadre d'un festival, une municipalité fait appel aux services d'un opérateur de jeux gonflables. Les jeux sont installés dans un parc. Les enfants s'en donnent à cœur joie jusqu'à ce que l'un d'eux se blesse en faisant une chute. Poursuivie, la municipalité apprend que l'opérateur ne possède pas d'assurance de la responsabilité civile. Elle s'en remet donc à la MMQ. Si le risque est couvert, la MMQ devra défendre la municipalité pour un sinistre qui normalement aurait dû être payé par l'assureur de l'opérateur. Si le risque n'est pas couvert, la municipalité se retrouvera dans de beaux draps. D'une façon ou d'une autre, nul n'est gagnant.

Encore et toujours la prévention

Comme le dit si bien l'adage, *chacun son métier...* Toute activité comportant un risque doit être confiée à des fournisseurs sérieux, expérimentés et, évidemment, bien couverts! Voilà une précaution élémentaire que devraient prendre les municipalités afin de réduire leur vulnérabilité face aux risques de responsabilité civile. Quelques autres précautions doivent être observées. Selon la nature des activités, on veillera à


délimiter des périmètres de sécurité, à prévenir le service des incendies et la sécurité publique, à faire augmenter la surveillance policière, à demander que l'on dévie la circulation, etc.

Planifier la surveillance des sites est également essentiel. Selon l'âge des participants et leur nombre, on veillera à déterminer les effectifs requis suffisamment à l'avance, surtout lorsqu'on fait appel à des bénévoles. Enfin, on ne saurait oublier de se procurer les normes de sécurité qui régissent la pratique de certains jeux ou activités sportives. Plusieurs sites Web gouvernementaux et d'organismes reconnus en font la promotion et renseignent les visiteurs qui recherchent des ouvrages spécialisés.

Comment s'y prendre?

Il importe de bien connaître la marche à suivre afin que rien ne soit laissé au hasard en matière d'assurance lors de manifestations populaires. La première étape consiste à établir le programme détaillé des activités. Il appartient à la municipalité de transmettre son programme à la MMQ afin que celle-ci détermine les risques éventuels. Cette étape s'effectue par l'entremise du courtier, qui pourra au préalable donner à la municipalité un aperçu des cas problèmes. La MMQ indi-

quera à la municipalité si les risques associés aux activités sont couverts ou non par son contrat d'assurance et quels avenants elle devra ajouter à son contrat pour étendre ses protections.

Faire en sorte que les municipalités permettent à leurs citoyens de s'amuser sans s'exposer inutilement à des poursuites, tel est le souhait de la MMQ à l'approche de la belle saison. Effectuer une planification rigoureuse de chaque activité, bien choisir ses fournisseurs, mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et consulter son assureur, voilà quelques-uns des ingrédients d'un événement réussi qui ne laissera que de bons souvenirs à ses organisateurs et à tous les citoyens qui prendront part à la fête. 

*Yvan Loranger
Groupe Ultima, représentant
autorisé de La Mutuelle des
municipalités du Québec*

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre son programme d'assurance à toutes les municipalités et villes de la province de Québec, de moins de 25 000 habitants, aux MRC et à leurs organismes mandataires. Ses produits sont distribués par un réseau de cabinets d'assurance de dommages comptant plus de 125 points de vente, répartis dans la plupart des régions du Québec. La MMQ est parrainée par la Fédération québécoise des Municipalités.